Inspecteur général
des institutions
financières
Québec

REQUÊTE POUR CONSTITUTION EN PERSONNE MORALE ET MÉMOIRE DES CONVENTIONS

Loi sur les compagnies, L.R.Q., c. C-38
Partie III

Les requérants soussignés désirent obtenir des lettres patentes, en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies, les constituant en personne morale, aux conditions énoncées dans les pièces jointes, sous la dénomination sociale suivante :

ILE SANS FIL

Signature de tous les requérants inscrits à la rubrique 1, page 2

Fait à Montreal le 2004-03-10
année/mois/jour

1 - Requérants

Les requérants auxquels sont accordées les présentes lettres patentes sont :

Nom et prénom	Profession ou occupation habituelle	Adresse domiciliaire (N°, rue, municipalité, code postal)
Drouet, Daniel	Ingenieur	4286 Berri, Montreal, H2J 2P8
Lemay, Daniel	Consultant	8678 Rene Labelle, Montreal, H2M 2L7
Lenczner, Michael	Etudiant	5703 A rue Saint-Urbain, Montreal, H2T 2X2

2- Siège

Le siège de la personne morale est situé :

A Montreal, Quebec

3- Conseil d'administration

Les administrateurs provisoires de la personne morale sont :

Drouet, Daniel
Lemay, Daniel
Lenczner, Michael

4- Immeubles

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la personne morale est limité à _____ $.

ou

Les revenus provenant des biens immobiliers que peut acquérir et posséder la personne morale sont limités à 3 000 000 $.

5 - Objets

Les objets pour lesquels la personne morale est constituée sont les suivants :

A des fins purement sociales, culturelles et artistiques et sans intention de gain pecuniaire pour ses membres, la personne morale est constituee pour les objets suivants :

Favoriser l'emergence de communautes partageant des interets communs en leur offrant des canaux de communications technologiquement evolues et accessibles au plus grand nombre.

Promouvoir et travailler a l'installation de points d'acces publics et gratuits au reseau internet, partout sur l'ile de Montreal.

Oeuvrer a la mise en place et au maintien d'un reseau numerique metropolitain communautaire et sans-fil qui soit accessible par tous, gratuitement et de facon securitaire.

Faire la promotion du capital artistique en permettant l'accroissement de la diffusion d'oeuvres d'artistes qui n'ont pas facilement acces aux canaux de communications traditionnels.

Favoriser la conception d'applications a code source ouvert se rattachant aux reseaux sans fil.

Recevoir des dons, legs et autres contributions de meme nature en argent, en valeurs mobilieres ou immobilieres, administrer de tels dons, legs et contributions; organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds a des fins charitables.

Les objets ne permettent cependant pas aux souscripteurs ou a leurs ayants droit de recouvrer sous quelque forme que ce soit, l'argent qu'ils auront verse a la personne morale.

6 - Autres dispositions *(selon le cas)*

a) Actions

La personne morale peut acquerir et detenir des actions de societes par actions, les vendre ou autrement en disposer.

b) Administrateurs

Le conseil d'administrateur est compose de cinq (5) administrateurs; ce nombre peut-etre modifie conformement a l'article 87 de la Loi sur les compagnies.

Les membres peuvent, lors d'une assemblee, destituer un administrateur de la personne morale. L'avis de convocation de l'assemblee doit mentionner qu'une telle personne est passible de destitution ainsi que la principale faute qu'on lui reproche.

c) Liquidation

En cas de liquidation de la personne morale ou de distribution des biens de la personne morale, ces derniers seront devolus a une organisation exercant une activite analogue.

AFFIRMATION SOLENNELLE

1- Dénomination sociale

ILE SANS FIL

2- Affirmation d'un requérant

Je Daniel Lemay
(nom)

Consultant
(profession)

8678 Rene Labelle, Montreal, H2M 2L7
(no, rue, municipalité, code postal)

affirme solennellement que :

1- je suis l'un des requérants;

2- chacun des requérants a au moins dix-huit ans;

3- les faits mentionnés dans la requête et le mémoire des conventions sont vrais et suffisants;

4- les signatures apposées au bas de la requête pour constitution en personne morale et mémoire des conventions sont celles des requérants;

5- le rapport de recherche joint à la présente requête a été effectué conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

ET J'AI SIGNÉ : _____
(signature du requérant précité)

3- Affirmation solennelle

Affirmé solennellement devant moi à Montreal

le 2004-03-10
(année/mois/jour)

_____
(signature du commissaire à l'assermentation)

District judiciaire _____
ou
Numéro matricule _____
ou
Qualité _____